

Conseil Municipal du 25 juin 2018
Salle Édith Piaf
Espace Culturel Capellia - 19h00

COMPTE RENDU SOMMAIRE

- **PREND ACTE** DES DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE AU TITRE DES COMPÉTENCES QUI LUI SONT DÉLÉGUÉES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL (*articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales*).....2
- **PROCÈDE** À L'INSTALLATION DE MADAME SYLVIE LAJEANNE EN QUALITÉ DE CONSEILLÈRE MUNICIPALE ET MEMBRE DE LA COMMISSION ANIMATION.....14
- **ÉMET** UN AVIS FAVORABLE À L'ARRÊT DU PLUm.....15
- **PREND ACTE** DU BILAN DE L'ACTION FONCIÈRE POUR L'ANNÉE 2017.....25
- **ÉMET** UN AVIS FAVORABLE AUX TRANSFERTS DE TERRAINS DE VOIRIE À NANTES MÉTROPOLE.....27
- **DÉCIDE** LE VERSEMENT D'UNE SUBVENTION POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN RÉCUPÉRATEUR D'EAU SUR LE COMPOSTEUR PERRIÈRES-ERDAM.....28
- **APPROUVE** LA MODIFICATION DES TARIFS DANS LE CADRE DE LA MISE À DISPOSITION DES STUDIOS ET LOCATION DU JEU « PLACE DE LA RÉPUBLIQUE»29
- **VALIDE** LA MODIFICATION DE LA PROGRAMMATION ET DE LA TARIFICATION DE LA SAISON ARTISTIQUE 2018-2019 DE L'ESPACE CULTUREL CAPELLIA.....30
- **VALIDE** LA MISE À JOUR DE LA PROCÉDURE INTERNE SUR LES MARCHÉS PUBLICS.....30
- **DÉCIDE** LE VERSEMENT D'UNE SUBVENTION AU « SOUVENIR FRANÇAIS» POUR LA GÉOLOCALISATION DES TOMBES DES MORTS POUR LA FRANCE.....31
- **FIXE** LES TARIFS DE LA TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITÉ EXTÉRIEURE AU 1^{ER} JANVIER 2019.....31

• APPROUVE LE COMPTE DE GESTION 2017 - BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE	32
• APPROUVE LE COMPTE ADMINISTRATIF 2017 - BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE	33
• DÉCIDE L'AFFECTATION DU RÉSULTAT 2017 - BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE	41
• APPROUVE LE BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE - BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2018	43
• APPROUVE LE BUDGET ANNEXE CAPELLIA - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017.....	44
• APPROUVE LE BUDGET ANNEXE CAPELLIA - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017.....	45
• APPROUVE LE BUDGET ANNEXE CAPELLIA - AFFECTATION DU RÉSULTAT 2017	48
• APPROUVE LE BUDGET ANNEXE CAPELLIA - BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2018	49
• APPROUVE L'AJUSTEMENT DE LA SUBVENTION D'ÉQUILIBRE À VERSER AU BUDGET DU CCAS - BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE.....	50
• APPROUVE L'AJUSTEMENT DE LA SUBVENTION D'ÉQUILIBRE À VERSER AU BUDGET DE L'ESPACE CULTUREL CAPELLIA - BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE	52
• APPROUVE LES TERMES DE L'AVENANT N°2 À LA CONVENTION DE PARTICIPATION AU RISQUE PRÉVOYANCE-PROLONGATION.....	53
• APPROUVE LES TERMES DE LA CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION 44 DANS LE CADRE DE L'EXPÉRIMENTATION DE LA MÉDIATION PRÉALABLE OBLIGATOIRE.....	54
• DÉCIDE LA CRÉATION DE POSTES ET MODIFIE EN CONSÉQUENCE LE TABLEAU DES EFFECTIFS.....	56
• APPROUVE LES TERMES DU RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC LE COLLÈGE LE GRAND BEAUREGARD ET LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LOIRE- ATLANTIQUE POUR LA RESTAURATION DU PERSONNEL MUNICIPAL.....	57
• ÉMET UN VOEU CONCERNANT LA SERVITUDE DE MARCHEPIED SUR LES BORDS DE L'ERDRE.....	57